



DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT

du 5 mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le 5 mars

CANTON
Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 12

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, **après convocation légale du 22 février 2024**, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX**, le **Maire**.

Présents 9

Votants 9

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Jacky MIQUEL, Valérie JACQUET, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, David FERRÉ, Florence CABROL, Raymond CHAPPERT, Bernard TOMINET.

Excusés : Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, et Florence VOGEL

**BUDGET COMMUNAL - RESULTATS DE CLÔTURE EXERCICE 2023
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et Monsieur Jacky MIQUEL est nommé Président de séance.

Monsieur Miquel expose aux membres du conseil municipal que les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2023 du Budget Communal sont conformes aux résultats des Comptes de Gestion 2023 du Receveur Municipal.

Il précise que ces derniers sont établis chaque année par les collectivités territoriales dans un souci de transparence et de sincérité comptable et financière. L'élaboration des comptes administratifs permet en outre de vérifier la concordance de la comptabilité communale avec les comptes de gestion établis de manière annuelle par les services de la trésorerie municipale (récapitulatif exhaustif des émissions et enregistrement de titres de recette et de mandats de dépense, avec approbation finale du Receveur Municipal).

Les budgets font apparaître les résultats de clôture suivants :

	Résultats de clôture (exercice 2022) (a)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (b)	Part affectée au 1068 (exercice 2023) (c)	Résultats de clôture (exercice 2023) (d)	Résultats de clôture cumulés (a + b - c + d)
Budget Communal					
Section de fonctionnement	124 487,68 €		88 261,68 €	146 096,06	182 322,06
Section d'investissement	879 594,53 €			12 007,57	891 602,10

Tout est sur table, tout est vérifiable par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur MIQUEL indique que les comptes administratifs 2023 du Budget Communal sont en tous points conformes aux comptes de gestion 2023 établis par la Trésorerie Municipale (ensemble des écritures comptables passées). Cette conformité est totale, valable à la fois pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Les membres de l'Assemblée Délibérante ne formulent aucune remarque particulière.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur MIQUEL, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2023 ;
- **APPROUVE** les résultats de clôture pour l'exercice 2023, tels que présentés par Monsieur MIQUEL

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 5 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL



Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX

11 MARS 2024

Transmise en Préfecture et mise en ligne le